



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 19 SEPTEMBRE 2016**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Jean-Paul Meyer.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que tout autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

Il excuse l'absence de M. Roger Descloux, M. Christophe Zbinden, M. Georges Baechler, Mme Christiane Bapst, M. Dominique Stohr, M. Giovanni Vona, M. Gilles Seiler, Mme Anne de Steiger, M. Gilbert Bapst, M. Alain Carrupt qui rejoindra la séance plus tard. Etant donné que M. Carrupt est scrutateur, il est remplacé par Mme Muriel Besson Gumy durant toute la séance. M. Dominique Stohr, scrutateur est remplacé par M. Didier Pauchard.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 23 membres du Conseil général participent pour l'instant à la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée, par email et par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Bulletin communal, distribué à tous les ménages et sur le site internet.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 23 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

p.a Administration communale
Rte de Lossy 7
1782 Belfaux

Tél. no 026/476 60 20
Fax. no 026/476 60 21
e-mail: commune@belfaux.ch
Site internet : www.belfaux.ch

**Aux membres du
Conseil général
de Belfaux**

n/réf. vch

1782 Belfaux , le

29 août 2016

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

Lundi 19 septembre 2016, à 19h30
à la salle paroissiale, à Belfaux

Ordre du jour

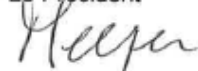
1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 mai 2016
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Modification du règlement des naturalisations (*message 33*)
4. Construction du collecteur d'eaux usées de la Rosière (*message 34*)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
5. Construction des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires des Epinettes (*message 35*)
Vote du crédit et de l'emprunt y relatif
6. Taxe sur les micropolluants :
modification du règlement d'assainissement des eaux usées (*message 36*)
7. Recherche de médecins, point de la situation (*message 37*)
8. Construction du passage sous voie En Là, décompte final et demande de crédit complémentaire (*message 38*)
9. Propositions
10. Questions
11. Divers

Un apéritif sera offert aux participants à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président


Jean-Paul Meyer



La secrétaire


Véronique Christan

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 mai 2016

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 mai 2016 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 mai 2016 est approuvé à l'unanimité par 23 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

M. le Président informe les membres du Conseil général que la prochaine séance aura lieu le 6 décembre 2016. La séance de préparation du bureau aura lieu le 9 novembre 2016.

Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal.

DEUX DEMISSIONS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

Mme **Rose-Marie Probst** annonce la démission de M. Christian Maitre, qui quitte le Conseil communal pour des raisons professionnelles, et de M. François Vallat qui quitte le Conseil communal pour des raisons professionnelles et personnelles. Mme Rose-Marie Probst remercie ces deux conseillers sortants pour leur dévouement et leur engagement au sein de la commune de Belfaux.

Mme Rose-Marie Probst annonce que les deux viennent ensuite de la liste PS – PCS Ouverture, Mme Linda Giunta Corbino et M. Velko Stokel ont d'ores et déjà accepté leur élection. Ils rejoindront le Conseil communal pour la séance du mardi 11 octobre 2016 pour autant que M. le Préfet aie procédé à leur assermentation. Mme Rose-Marie Probst leur souhaite une cordiale bienvenue au sein de l'exécutif de Belfaux.

RECEPTION DES JEUNES CITOYENS

Mme **Rose-Marie Probst** informe les membres du Conseil général que la réception des jeunes citoyens aura lieu dans le cadre de la manifestation Bédémânia, le jeudi soir 3 novembre lors du vernissage avant l'ouverture officielle.

RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT DE CHF 3'500'000,00

Cet emprunt arrive à échéance le 15 décembre 2016.

M. **François Gendre** informe le Conseil général du renouvellement de l'emprunt de CHF 3'500'000,00 auprès de la BCF au taux de 0,32% pour une durée de 3 ans, sans frais de courtage. A relever que l'emprunt en cours avait été contracté auprès de la SUVA à un taux de 0.35% avec 0,05% de frais de courtage pour une durée de 2 ans.

VALTRALOC

M. **Gabriel Litzistorf** informe le Conseil général que toutes les oppositions ont été levées, les conventions ont été signées. La mise en soumission des travaux est en cours. Les travaux préparatoires devraient débuter au début de l'année 2017 et devraient durer environ 8 mois. L'ensemble de la traversée du village sera équipée d'un revêtement « phono absorbant ».

PASSAGE A NIVEAU DES CFF SUR LA ROUTE DE BELFAUX-CORMINBOEUF

M. **Gabriel Litzistorf** informe le Conseil général que des travaux de remise en état seront entrepris en 2018 dans le cadre d'une amélioration phonique du tronçon.

REALISATION D'UN CHEMIN PIETONNIER SUR LA ROUTE BELFAUX-FORMENGUEIRES

M. **Gabriel Litzistorf** informe qu'en collaboration avec la commune de La Sonnaz, la commune de Belfaux a entrepris des démarches pour l'acquisition d'une bande de terrain supplémentaire pour la réalisation d'un chemin piétonnier entre Belfaux et Formangueires.

CHEMINS AF

M. **Gabriel Litzistorf** informe que des demandes d'offres sont en cours.

LES ESSERTINES

M. **Gabriel Litzistorf** informe que le Conseil communal met tout en œuvre afin qu'un passage piétonnier soit réalisé.

DEROULEMENT DU CONCOURS D'ARCHITECTURE

M. **Marc Lüthi** informe que l'échéance du concours était au 16 septembre 2016. Tous les projets ont été remis au notaire.

Les maquettes seront remises au notaire le vendredi 23 septembre 2016.

Le jury siégera le 26 et le 27 septembre 2016. Les résultats seront dévoilés lors du vernissage qui aura lieu le 7 octobre 2016 à la salle communale. Cette séance ne sera pas ouverte au public.

L'exposition ouverte au public aura lieu du 7 au 16 octobre 2016, de 16h30 à 18h30 (sauf le mercredi, de 16h30 à 20h00).

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CO

Madame **Muriel Frésard** informe que le rapport sur la croissance démographique dans la région Sarine et Haut Lac, commandé par l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français et Réseau Santé de la Sarine, préconisait la construction prochaine d'un nouveau CO dans la zone Ceinture/Sarine-Nord. Dès lors, le Conseil communal de Belfaux a, dans un premier temps, fait une déclaration d'intention à l'Association du CO pour faire part de son intérêt et de la possibilité de mettre du terrain à disposition.

Après une étude approfondie, le Conseil communal décidera de l'opportunité ou non de se lancer dans un tel projet.

DES DECHETS AU DEVELOPPEMENT DURABLE

M. **Christian Maitre** informe que, durant la semaine du 19 au 23 septembre 2016, l'école de Belfaux organise une semaine thématique intitulée « Des déchets au développement durable ». Différentes activités sont prévues, telles que des visites d'exploitations agricoles, de la STEP et de la déchetterie. Un récupérateur de déchets a été construit par l'édilité et installé près du dinosaure, afin de sensibiliser les élèves aux déchets produits dans la vie de tous les jours.

En plus de ces différentes activités, une journée spécifique « coup de balai » aura lieu le jeudi 22 septembre. Environ 380 élèves et leurs accompagnants y participeront. Cela représente environ 40 groupes qui se déplaceront sur tout le territoire de la commune. La police de proximité a été prévenue et des patrouilles supplémentaires seront entreprises le long des routes cantonales pour des raisons de sécurité.

M. Christian Maitre remercie les enseignantes et les enseignants, les enfants et leurs accompagnants pour leur engagement au profit de la propreté de la commune.

M. Christian Maitre lance un appel aux personnes intéressées à accompagner les groupes qui longeront les routes cantonales le 22 septembre 2016.

GESTION DES DECHETS

M. **Christian Maitre** informe que la gestion des déchets à Belfaux, sur proposition de la commission de l'énergie et de l'environnement, a été confiée par le Conseil communal à la Société Bourse aux déchets Suisse.

Le but est d'étudier la situation actuelle et de proposer, le cas échéant, des modifications permettant de diminuer les coûts de cette gestion.

Le contrat signé prévoit que, uniquement en cas d'économie sensible et en cas de continuation de la collaboration avec la Société Bourse aux déchets Suisse, cette société toucherait 50% des économies la 1^{ère} année, 25% la 2^{ème} année et 12,5% la 3^{ème} année.

Cette société reprendrait par contre toute la gestion des déchets : nouveaux contrats, nouveaux partenaires, etc... Par contre, Belfaux aurait toujours le choix d'imposer ses conditions quant à la qualité des prestations fournies à sa population.

Le but principal de cette démarche est de diminuer, dans la mesure du possible, les coûts de gestion des déchets à Belfaux. Pour rappel, ces coûts s'élevaient à environ CHF 440'000,00 en 2015 et ne font qu'augmenter avec le développement de la commune.

PLAN D'AMENAGEMENT (PAL)

M. **François Vallat** informe que deux nouveaux éléments déterminants devront être pris en compte dans le deuxième examen préalable complémentaire de la révision du PAL, à savoir le projet de construction d'un CO et la route de contournement.

3. Modification du règlement des naturalisations *(message 33)*

M. le Président demande si le Conseil communal a des précisions à apporter concernant ce point.

Etant donné que ce n'est pas le cas, M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet l'approbation de la modification du règlement des naturalisations au Conseil général.

La modification du règlement des naturalisations est acceptée à l'unanimité, par 23 voix.

4. Construction du collecteur d'eaux usées de la Rosière *(message 34)* **Vote du crédit et de l'emprunt y relatif**

M. le Président donne la parole à M. Gabriel Litzistorf.

20h00, arrivée de M. Alain Carrupt.

M. **Gabriel Litzistorf** informe que le collecteur traverse, en forage dirigé, les parcelles 839, 891, 838 jusqu'à la hauteur de la parcelle 837, ceci sans pose de chambres de contrôle. Les frais de raccordement seront à la charge des propriétaires.

M. le Président remercie M. Gabriel Litzistorf pour ces informations et donne la parole à M. **David Erard** pour la lecture du rapport de la commission financière :

« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues du Conseil général, Mesdames et Messieurs,

La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 273'000,00 s'élève à CHF 16'380,00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

Par conséquent, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 273'000,00 pour le collecteur d'eaux usées de La Rosière. Elle rend également attentif le Conseil communal qu'en temps voulu, l'administration communale devra procéder à l'encaissement des taxes de raccordement des eaux usées selon le règlement communal (le montant des taxes qui pourront être encaissées dès la fin des travaux s'élève à environ CHF 69'450,00 tandis que le montant des taxes potentielles pour les constructions futures atteint environ CHF 2'650,00).

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 273'000,00 ainsi que l'emprunt y relatif ».

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire.

M. le Président remercie M. David Erard et ouvre la discussion générale d'entrée en matière concernant la construction du collecteur d'eaux usées de la Rosière.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Corpataux** pour le groupe PDC Futuro :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Le collecteur des eaux usées de la Rosière est un sujet dont on débat régulièrement et depuis longtemps.

Le groupe PDC-Futuro a analysé avec attention la nouvelle mouture de ce projet. Il en retient le fait que le projet de transformation des articles RF836 et 907 ouvre une opportunité de raccordements supplémentaires à ce collecteur et que la décision concernant sa construction ne peut pas être différée.

La source de la laiterie qui aurait dû être abandonnée du fait de la non-conformité de sa zone de protection pourrait être maintenue pour les besoins propres de leur propriétaire. Ceci nous impose de maintenir les exigences de collecteurs et chambres soudés.

Au vu de ces nouveaux éléments et en considérant les montants révisés de construction ainsi que les recettes liées aux raccordements, le groupe est convaincu que c'est le moment opportun pour accepter cet investissement. Il approuve également le prolongement du collecteur jusqu'à la parcelle 837, fournissant ainsi une égalité de traitement en matière d'équipement de base des parcelles en zone à bâtir.

Le groupe PDC-Futuro vous invite donc à soutenir et à approuver cet investissement tel qu'il nous est proposé par le Conseil communal ».

M. le Président remercie M. Dominique Corpataux et donne la parole à M. **Roland Schmutz** pour le groupe le Mouvement Arc-en-Ciel.

« Le Mouvement Arc-en-ciel est prêt à soutenir la construction de ce collecteur d'eaux usées telle que présentée dans le message no 34 du Conseil communal.

Il faut rappeler qu'en principe l'équipement de base pris en charge par la commune s'arrête à l'entrée du quartier. La construction à l'intérieur du quartier est à la charge des propriétaires concernés. Ce principe a été appliqué systématiquement par la commune dans toutes les zones à bâtir.

Ce principe de s'arrêter à l'entrée du quartier a aussi été proposé par le Conseil communal dans son message no 28 qui concernait déjà le même collecteur de la Rosière mais qui a été retiré de l'ordre du jour de la séance du 1er mars 2016. Il y a environ 6 mois, le Conseil communal prévoyait de s'arrêter avec le collecteur communal juste à l'amont du chemin des Devins, à l'entrée de la parcelle 839.

Vu les coûts importants du forage dirigé nécessaire d'après l'ingénieur pour passer à travers les parcelles 839, 891 et 838, nous comprenons qu'il s'agisse d'un cas particulier et que ce n'est pas aux propriétaires concernés à payer le coût réel de la construction de ce tronçon de collecteur d'environ 150 m. Ceci d'autant plus que le collecteur dessert des bâtiments existants, construits certainement en toute légalité.

Cependant, il ne serait pas équitable vis à vis des autres cas de ne pas faire participer les propriétaires qui bénéficient de cette exception. L'égalité de traitement que nous devons respecter pour l'ensemble de nos citoyens demande que les propriétaires concernés participent de manière équitable à ce tronçon à travers leur quartier, soit de la parcelle 839 à l'entrée de la parcelle 837.

Pour fixer la participation des propriétaires, il serait possible de se baser sur un prix au mètre courant d'un collecteur construit sans difficulté particulière.

En conséquence, nous demandons que le Conseil communal s'engage, pour des questions d'égalité de traitement, à faire participer équitablement les propriétaires concernés au tronçon situé dans la zone à bâtir.

Dans le cas contraire, nous proposons de reporter cet objet à la séance du 6 décembre 2016, ce qui ne retarderait pas forcément les travaux puisque le Conseil communal mettrait entretemps les travaux à l'enquête et en soumission ».

M. le Président remercie M. Roland Schmutz et donne la parole à Mme **Solange Berset**.

« Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Le groupe Socialiste propose de soutenir cet investissement eu égard aux nouvelles constructions qui ont eu lieu et aux explications qui ont été données. Il est évident que les propriétaires privés participent aux frais. Cependant, on ne peut pas pénaliser des propriétaires qui se trouvent excentrés par rapport aux autres constructions dans le village. »

Le Groupe socialiste soutient dès lors la construction du collecteur d'eaux usées de la Rosière ».

M. le Président demande la récusation de M. Michel Sallin étant donné que sa sœur et son beau-frère sont des propriétaires concernés.

M. Michel Sallin sort de la salle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet la construction du collecteur d'eaux usées de la Rosière au vote du Conseil général.

La construction du collecteur d'eaux usées de la Rosière est acceptée par 19 oui, 3 non.

5. Construction des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires des Epinettes *(message 35)* **Vote du crédit et de l'emprunt y relatif**

M. le Président demande si le Conseil communal a des précisions à apporter concernant ce point.

Etant donné que ce n'est pas le cas, M. le Président donne la parole à M. **David Erard** pour la lecture du rapport de la commission financière :

« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues du Conseil général, Mesdames et Messieurs,

La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 111'750,00 s'élève à CHF 6'705,00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 2% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 111'750,00 pour le collecteur d'eaux usées et d'eaux claires des Epinettes. Elle rend également attentif le Conseil communal qu'en temps voulu, l'administration communale devra procéder à l'encaissement des taxes de raccordement des eaux usées selon le règlement

communal (les recettes d'investissement relatives au potentiel des taxes de raccordement se montent à environ CHF 29'200,00).

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 111'750,00 ainsi que l'emprunt y relatif.

En outre, la commission financière a pris connaissance de deux nouveaux investissements pour 2016, messages 34 et 35.

Ces deux demandes de crédits supplémentaires portent le montant des investissements 2016 à CHF 2'053'250,00. La charge financière liée à tous les investissements 2016 s'élève ainsi à CHF 100'380,00 pour la première année et est dégressive les années suivantes. »

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire.

M. le Président remercie M. David Erard et ouvre la discussion générale.

Il donne la parole à M. **Dominique Corpataux** pour le groupe PDC-Futuro.

« Monsieur le président, chers collègues,

La fourniture de l'équipement de base d'un quartier en zone à bâtir fait partie de l'obligation d'équiper de la commune.

Dans cette mesure et au vu de l'attractivité du projet, le groupe PDC-Futuro est favorable à cet investissement et vous invite à l'approuver tel que proposé par le Conseil communal. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 111'750,00 et l'emprunt y relatifs concernant la construction des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires des Epinettes.

Le projet est accepté à l'unanimité par 24 voix.

6. Taxe sur les micropolluants : modification du règlement d'assainissement des eaux usées (message 36)

M. le Président demande au Conseil communal s'il a des précisions à donner concernant ce point.

Etant donné que ce n'est pas le cas, M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet la modification du règlement d'assainissement des eaux usées au vote du Conseil général.

Celui-ci est accepté à l'unanimité par 24 voix.

7. Recherche de médecins, point de la situation (message 37)

M. le Président donne la parole à M. François Vallat, conseiller communal pour des précisions.

M. **François Vallat** informe le Conseil général que plusieurs contacts ont été pris ces derniers mois avec des médecins qui souhaitaient s'installer à Belfaux. Aucun de ces projets n'a pu aboutir. Différents obstacles se sont présentés. Certains médecins demandaient une participation financière de la part de la commune pour leur installation. D'autres demandaient la mise à disposition de locaux. Par la suite, la proposition du bureau B+ nous est parvenue. L'intervention du bureau B+ nécessite un investissement. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal souhaite obtenir l'avis du Conseil général.

M. le Président ouvre la discussion générale en précisant que le Conseil général n'a pas de décision formelle à prendre à ce sujet.

M. le Président donne la parole à M. **Christophe Thode** pour le groupe PDC Futuro :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le groupe PDC Futuro prend acte de l'intérêt et se réjouit de la volonté du Conseil communal de répondre à une demande récurrente de la population. Il l'en remercie.

Si tout le monde semble s'accorder sur le désir de voir s'ouvrir un cabinet médical à Belfaux, il constate par ailleurs que plusieurs cabinets de groupe se sont ouverts ces derniers mois dans des communes proches.

De ce fait, il propose de se donner un temps de réflexion pour affiner le projet.

Il ne s'agit en aucun cas de mettre ce projet au placard, ni d'arrêter d'y réfléchir. Le but est d'observer et d'évaluer la situation, l'évolution des besoins, compte tenu de l'évolution de la situation dans notre région proche.

Cela permettra peut-être aussi, nous l'espérons vivement, de créer des conditions-cadres plus favorables (bâtiment ; parking ; accès ; etc.) à l'installation d'un cabinet de groupe sur le territoire communal. »

M. le Président remercie M. Christophe Thode et donne la parole à M. **Didier Pauchard** pour le Mouvement Arc-en-ciel :

« Mesdames, Messieurs,

Le Mouvement Arc-en-ciel a pris acte des demandes du Conseil communal concernant d'une part la nécessité de la présence d'un médecin généraliste à Belfaux et d'autre part la pertinence d'un engagement financier envers une société spécialisée qui effectuerait le travail de recherche et d'installation d'un ou plusieurs praticiens.

Le Mouvement Arc-en-ciel est d'avis que la présence dans la commune d'un médecin généraliste, ou plutôt d'un centre médical comprenant plusieurs médecins, présenterait des avantages pour de nombreux citoyens de Belfaux. En effet, les personnes dont la mobilité est réduite de par leur état de santé ou de par leur accès à un moyen de transport, sont actuellement obligées de se déplacer dans d'autres communes afin de consulter un médecin. Dans ce sens, nous saluons et soutenons les démarches qu'entreprend le Conseil communal pour essayer de rendre possible l'établissement d'un nouveau médecin.

Le Conseil communal ne communique pas dans son message sur les raisons qui ont mené jusqu'à présent à cet échec et donc à la situation actuelle. Il est dès lors difficile de pouvoir évaluer, sur la base de faits, si le recours à une société spécialisée soit la démarche appropriée pour faire évoluer cette situation.

Sur la base des informations mises à disposition et selon son interprétation de la situation, le Mouvement Arc-en-ciel se demande si le nombre de patients que représente la population de Belfaux, soit encore un marché enviable pour l'entrepreneur qu'est aussi le médecin, même si, grossièrement, on compte un médecin pour 800 habitants dans nos régions. De manière plus générale, nous nous demandons si les conditions que les médecins potentiels se posent ne dépendent pas de facteurs sur lesquels la commune ne peut pas exercer d'influence. Finalement nous devons constater que si le Conseil communal, qui détient certainement plus d'informations, interroge le Conseil général sur le bien-fondé de cette démarche, c'est que lui-même n'est pas en mesure d'y répondre.

Le Mouvement Arc-en-Ciel voit par contre dans certains projets, comme par exemple la transformation du Château du Bois en résidences pour personnes de plus de 60 ans que l'intérêt d'un médecin peut être éveillé par d'autres biais.

Dans ce sens et sur la base des informations reçues, le Mouvement Arc-en-ciel est d'avis que le recours à des entreprises spécialisées ne peut pas être la seule réponse au problème actuel tant qu'un travail de fond n'a pas eu lieu pour savoir quelles sont les raisons qui freinent les candidats potentiels. Le Mouvement Arc-en-ciel propose et soutiendrait la formation d'un groupe de travail qui serait chargé d'étudier ces questions. »

M. le Président remercie M. Didier Pauchard et donne la parole à Mme **Solange Berset** :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Socialiste a pris connaissance du message no 37 du Conseil communal avec une grande attention. Ce message a amené à une très large discussion dans le cadre de la préparation de cette soirée. Tout le monde est convaincu du bien-fondé de l'ouverture d'un cabinet médical à Belfaux. Les démarches du Conseil communal sont judicieuses. Cependant, les raisons qui ont fait échouer les projets d'ouverture d'un cabinet ne sont pas connues. Le groupe Socialiste est d'avis que l'aide émanant d'une autorité publique devrait plutôt se faire par le biais de facilitations pour rechercher des locaux ou voir même pour faciliter le financement de la mise en place d'un cabinet. Le groupe Socialiste est plutôt retenu à l'engagement d'un bureau spécialisé pour rechercher des médecins français. Le groupe Socialiste propose au Conseil communal de mettre sur pied un groupe de travail qui étudiera la mise en place d'un cabinet médical tout en tenant compte d'un développement futur de la commune de Belfaux ».

M. le Président remercie Mme Solange Berset.

M. François Vallat salue la proposition. Un groupe de travail pour la recherche de médecins sera dès lors créé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

8. Construction du passage sous voie En Là, décompte final et demande de crédit complémentaire (message 38)

M. le Président demande au Conseil communal s'il a des précisions à donner concernant ce point.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne la parole à M. **David Erard** pour la lecture du rapport de la commission financière :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission financière a pris acte du fait que le décompte final de la construction du passage sous voie « En Là » présente un solde négatif de CHF 9'600.00 sur un crédit total voté de CHF 120'000.00. Ce dépassement de budget correspond au montant de la TVA qui avait été omis dans la demande de crédit forfaitaire présentée le 20 mai 2014.

La commission financière invite le Conseil communal à s'assurer que toutes les taxes à charge de la commune de Belfaux (par exemple, la TVA) soient bien incluses dans les montants des futures demandes de crédit.

La commission financière propose au Conseil général de voter le crédit complémentaire de CHF 9'600.00 ainsi que l'emprunt y relatif, et d'accepter ce décompte final ».

M. le Président remercie M. David Erard et ouvre la discussion générale concernant ce point.

Il donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Socialiste accepte cette proposition et fait la même remarque que la commission financière, c'est-à-dire que le Conseil communal doit être vigilant lors des décomptes de demandes de crédits ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet le décompte final et la demande de crédit complémentaire concernant la construction du passage sous voie En Là au vote du Conseil général.

Le décompte final et la demande de crédit complémentaire concernant la construction du passage sous voie En Là sont acceptés à l'unanimité par 24 voix.

9. Propositions

M. le Président remercie le Conseil communal pour la série de réponses aux propositions et aux questions formulées par les membres du Conseil général. Il s'agit d'un signe de respect envers les membres du Conseil général et invite les membres du Conseil communal à liquider les propositions et les questions en suspens.

Recherche d'un médecin, création d'un groupe de travail

La proposition de la création d'un groupe de travail pour la recherche d'un médecin a déjà été acceptée au point 7 de l'ordre du jour.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Corpataux** :

Mesure de modération de trafic, de sécurisation des mobilités douces et de réduction de bruit sur la route de Corminboeuf.

« Monsieur le président, chers collègues,

J'ai appris avec satisfaction par le bulletin communal qu'un projet de marquage d'un passage pour piétons est à l'étude sur la route de Corminboeuf afin de desservir l'Impasse des Essertines et de sécuriser le transit des piétons.

De plus, selon le conseiller communal en charge des routes, un projet de réduction des émissions de bruits est à l'étude sur cette route afin de la rendre conforme à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

En parallèle, le plan d'Agglomération de 3ème génération prévoit, comme le PA2 précédemment, une mesure de réaménagement de la route commune à Belfaux et Corminboeuf (M-5.4). La mesure exige, je cite : la mise en œuvre de mesures de modération du trafic et d'amélioration des conditions de déplacements et de sécurité pour les mobilités douces. Le canton est responsable de la planification de cette mesure qui sera financée par le canton et, pour la part relevant de la commune, à 50% par l'agglomération. La précédente planification de l'Agglomération fixait la réalisation de cette mesure en 2019.

En supplément, je souhaite rappeler que les riverains de la route de Corminboeuf, de la partie supérieure à la gare ont déposé en 2012, une pétition auprès du Conseil communal pour demander des mesures de modération de vitesse, voire une réduction à 30km/h de ce tronçon.

En fait, on se rend compte que le passage pour piétons aux Essertines sans mesures de modérations de vitesse ne suffira pas à rendre la traversée sûre pour les enfants.

Un revêtement phono-absorbant sans mesures complémentaires ne suffira pas à réduire les émissions en dessous des valeurs limites.

Le risque est grand que la réalisation de la mesure du PA3 entraîne de nouveaux travaux, non coordonnés avec les précédents, et donc des coûts supplémentaires pour la collectivité.

Par ailleurs, toutes ces mesures doivent être coordonnées par le canton.

De ce fait, en accord avec le groupe PDC-Futuro, je demande au Conseil général de transmettre au Conseil communal la proposition suivante :

Intervenir auprès des services concernés du Canton afin qu'ils se concertent, qu'ils coordonnent leurs projets et réalisent conjointement les mesures de sécurisation des piétons et vélos, de modérations de trafic et de limitation d'émissions sonores sur la route de Corminboeuf. Afin de bénéficier des subventions de la Confédération relatives à l'application de la directive contre le bruit, la réalisation devra être effectuée avant fin 2018. »

M. le Président remercie M. Dominique Corpataux et ouvre la discussion concernant la proposition de mesures de modérations de trafic, de sécurisation des mobilités douces et de réduction de bruit sur la route de Corminboeuf.

Mme **Solange Berset** relève que la proposition est judicieuse. Cependant, elle souhaite modifier l'ultimatum de la date en mentionnant que la réalisation devra être effectuée avant fin 2018, si possible.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et relève qu'il n'y a pas d'incidence financière immédiate concernant cette proposition et qu'il s'agit de mesures de coordination. Il invite dès lors les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de M. Dominique Corpataux.

Le Conseil général décide de transmettre cette proposition au Conseil communal à l'unanimité par 24 voix.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. le Président clôt la discussion concernant ce point de l'ordre du jour.

10. Questions

Réponse à la question no 4 de Mme Véronique Rebetez

Est-ce que les mesures d'économie cantonales relatives au personnel de l'Etat ont été appliquées au personnel communal ?

M. **François Gendre** lui répond que :

« Le Conseil communal, en l'absence d'un règlement communal sur le personnel, applique les directives de l'Etat en matière salariale (LPers). »

La commune de Belfaux affine ses collaborateurs à la caisse Inter-Entreprise de Prévoyance Professionnelle CIEPP qui compte 38'000 assurés. Le taux de couverture était de 111,9 % au 31.12.2015. Pour information, ce taux de couverture est plus élevé que celui de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg qui est de 73.2% au 31.12.2015. »

Mme **Véronique Rebetez** désire obtenir des informations concernant le bien-fondé de retenir un fonds de solidarité sur le salaire du personnel communal tout en sachant que la commune de Belfaux a des finances saines. Elle désire également connaître l'utilisation du montant retenu étant donné que le personnel communal ne cotise pas au fond de solidarité cantonal.

Afin de pallier à ce genre de situation, Mme **Rose-Marie Probst** informe le Conseil général qu'un des objectifs de la législature est l'élaboration d'un règlement sur le personnel communal.

M. François Gendre consultera le Conseil communal et, dans la mesure du possible, un complément d'information pourra être donné lors d'une prochaine séance du Conseil général.

M. le Président donne la parole à Mme **Andréa Felder**.

Gestion du trafic durant les travaux concernant Valtraloc

Mme **Andréa Felder** désire connaître les mesures qui seront entreprises durant la réalisation des travaux Valtraloc.

M. Gabriel Litzistorf lui répond que la police cantonale gérera le trafic durant ces travaux.

Mme Andréa Felder prend note de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion concernant ce point des tractanda.

11. Divers

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance en remerciant les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

Mme Rose-Marie Probst invite les membres du Conseil général, en ce lundi du Jeûne fédéral, à partager le gâteau aux pruneaux.

La séance est levée à 20h45.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul Meyer

Véronique Christan